

Les verreries de la et/ou du Champagne au XVIII^e siècle

Stéphane PALAUDE¹

mots-clés : Verre, bouteille, cloche d'horticulture, Argonne, France, XVIII^e siècle

Notes

1 Président de l'AMAVERRERRE (association de médiatisation des arts du verre par l'étude, la recherche et la réalisation d'événements, 6, Ruelle des Canonnières, F-02350, Marchais, France) amaverre@gmail.com

2 La donation est entérinée par arrêt du Conseil d'État du 2 mars 1661. Elle sera annulée par la loi du 27 mars 1791.

3 Ouvreau : ouverture de cueillage du verre chaud dans le four de fusion.

4 Arch. Dép. Marne C 2091. Si les écrits de Matthieu sont datés de 1709-1714, les indications portées en matière de verrerie nous donne l'année 1735 comme terminale de rédaction.

5 Contrats passés pardevant Cassoulet, notaire à Saintes (Charente-Maritime); cités par Dangibeaud 1884, 64-65, note. La Berthonnière correspond probablement au quartier actuel de Berthonnière à Saintes. La roquille est une subdivision de la pinte, unité de mesure des liquides.

6 Arch. Dép. Marne E dépôt 1001. Sont également taxés « la douzaine de verre de cristal » [...] le [faix] de verre [plat] en table [...] et celui] de verre à boire », productions probablement argonnaises encore d'actualité en 1650, mais qui vont disparaître par la suite.

7 Par un voiturier par eau de Châlons-en-Champagne; Arch. Dép. Marne C 4691. Au passage, on notera l'enchérissement du cent de bouteilles puisqu'il est passé de 11 à 16 Livres entre 1667 et 1722, alors même qu'en 1667 il s'agit de contenants avec une valeur ajoutée complémentaire puisque clissés, c'est-à-dire enveloppés d'une protection d'osier tressé.

8 Les grêles de l'été 1769 y en détruiront beaucoup; Arch. Dép. Marne C 466.

9 *Idem*.

Au XVIII^e siècle, les verreries de l'Argonne, dites verreries de la Champagne, sont réputées pour leur fabrication de bouteilles destinées à contenir le célèbre champagne. Du moins la littérature publiée bien après cette période le conte-t-elle. Or, cette production a-t-elle vraiment constitué un élément-clé du développement verrier argonnais ? Car rien n'est fait pour la faciliter : contraintes fiscales, obligations légales, déboires de fabrication... Et puis l'Argonne ne fournit pas uniquement la Champagne !

Le Clermontois verrier

Le Clermontois (appelé Argonne plus tard), espace fortement boisé d'une grande richesse verrière, constitue un petit bout de France à la marge nord-est des Cinq grosses fermes fiscales françaises. C'est par le traité de Saint-Germain-en-Laye (29 mars 1641) que ce territoire est détaché du duché de Bar non mouvant – il s'agit d'une partie des possessions très convoitées de Bar & Lorraine – pour échoir à la France. En décembre 1648, Louis XIV l'offre pour hauts services rendus à Louis II de Bourbon-Condé dit le Grand Condé. Cette donation n'est confirmée qu'en 1660, le bénéficiaire ayant un peu trop mené la Fronde². Le 11 mars 1784, le prince de Condé rétrocède au roi de France les droits de gabelles, tabac, aides, traites, contrôle et autres, moyennant compensation pécuniaire.

Quant aux contenants en verre, six textes déterminent leur taxation en France du milieu du XVII^e au milieu du XVIII^e siècle : le tarif de 1664 puis les arrêts du 14 août 1688 (droits sur les bouteilles), 6 septembre 1701 (droits d'entrée sur les bouteilles d'Angleterre), 18 février 1727 (modération sur les droits d'entrée et de sortie des bouteilles de gros verre provenant des verreries de la Flandre & du Hainaut), 8 mars 1735 (portant règlement pour la fabrication des bouteilles de verre) et 23 août 1735, lequel rappelle l'exigence royale précédente d'un poids minimum de 25 onces (765 grammes), d'une jauge minimale de 93 cl (la pinte de Paris) et d'une bonne répartition de la matière.

Outre ceux de 1735, les maîtres verriers du Clermontois ne suivent que deux textes officiels. Celui du 24 septembre 1726 modère leurs droits d'entrée dans les Cinq grosses fermes et celui du 7 février 1736 limite leur fabrication à 45 000 bouteilles par an et par ouvreau³. Matthieu, subdélégué de l'intendant de Champagne à

Sainte-Menehould, ajoute que le débit s'en fait « principalement à Paris par la rivière de Marne au port de Chaalons[-en-Champagne]. Les verres sont aussi transportés par voie de terre à Dijon, Beaune, Lyon, Poitiers, La Rochelle etc. Jadis on en conduisait aussi à Rouen qu'on chargeait sur l'Aisne à Pontavert⁴ ».

Rien d'étonnant car le 30 juillet 1667, Bertrand Bourgeois, marchand à Sainte-Menehould, s'engage à livrer deux lots de contenants : « 3 000 bouteilles clissées, façon de Lorraine », à Léonard Chabasse, marchand verrier à Saintes (Charente-Maritime), et « 3 300 bouteilles clissées (dont 200 de roquille 2 pour 1 ronde), moitié plates, moitié carrées », à Mathieu Méthé, marchand à la Berthonnière (Charente-Maritime) ; ce à raison de 11 livres le cent de contenants⁵. Ces bouteilles sont soufflées dans les verreries de l'Argonne, cela fait peu de doute.

Il existe d'autres artefacts. À Sainte-Menehould, porte d'entrée principale des produits verriers du Clermontois dans les Cinq grosses fermes, le tarif de l'octroi du 1^{er} mars 1650 est explicite (**fig. 1**). En matière de verrerie, sont taxés « le faix [hotte de transport individuelle] de bouteilles couvertes [...], celui] de bouteilles non couvertes [... et] la douzaine de cloches à melon et pots de verre⁶ ». Pour ce qui est de ces cloches d'horticulture, les ventes se poursuivent. Le 10 février 1722, Louis Florion, marchand à Sainte-Menehould, déclare avoir fait conduire à Denis Jacquemart, marchand faïencier à Paris, 25 000 carafons (bouteilles) à 16 livres le cent et 1 500 cloches à 40 Livres le cent⁷. Ces cloches de jardin sont fabriquées en Argonne et sont très prisées dans la région parisienne⁸.

Dans le Clermontois, on souffle également des articles de chimie. Le tarif de l'octroi de 1650 (*cf. supra*) mentionne en effet « la douzaine de [...] pots de verre ! » Puis le subdélégué Matthieu cite la production de « vaisseaux pour la chimie » (matériel de laboratoire et flacons d'apothicaire). En 1735, ce sont les verreries argonnaises du Four de Paris et du Courrupt qui, outre les bouteilles, fabriquent des vaisseaux médicaux et des boîtes « ou pots à ratafias⁹ ». Indépendamment, en 1787, à la verrerie de Biesme (La Vignette), reprenant une ancienne fabrication que Matthieu disait en son temps abandonnée, on s'adonne à la fabrication du verre à vitres que l'on expédie aux tout jeunes États-Unis d'Amérique. Toutefois, la bouteille prévaut (**fig. 1**).

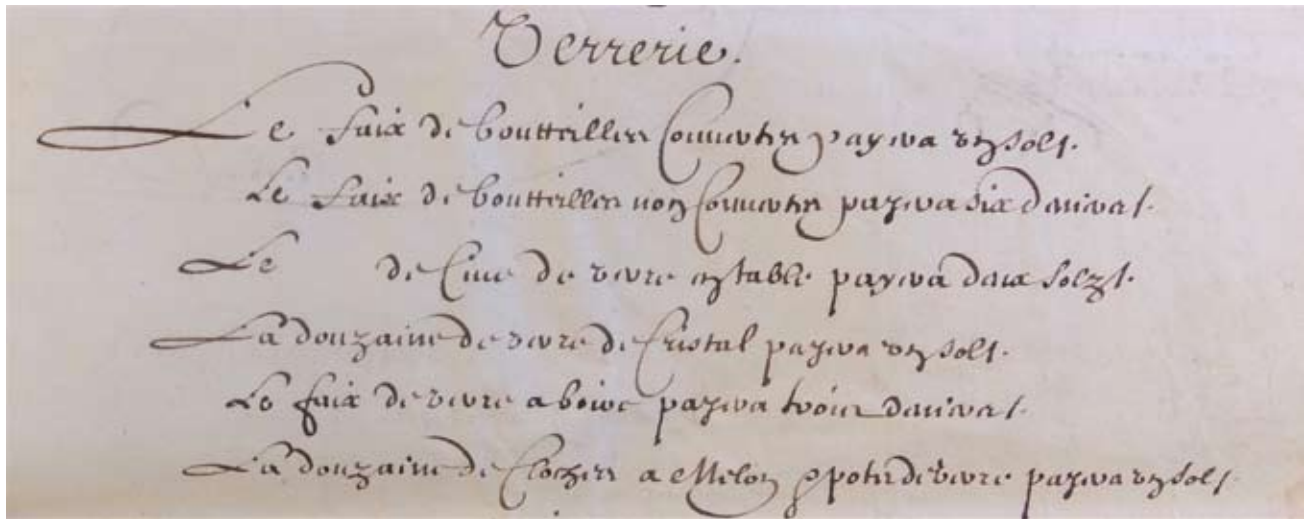


Fig. 1 Extrait du tarif de l'octroi de la ville de Sainte-Menehould du 1^{er} mars 1650 (intitulé exact du document : Tarif – 1^{er} mars 1650 – Etat des denrées & marchandises, ensemble du prix qui sera loué sur chacune d'icelles à l'entrée de la ville de Sainte Manehoud faubourg et paroisse d'icelle suivant les lettres patentes de Sa Majesté obtenues par les habitants dudict Sainte Manehoud le dernier jour de juin 1650) / Arch. Dép. Marne, E dépôt 1001. Cliché S. Palaude.

Notes

10 et 11 *Ibidem*.

12 En 1781 ; *ibidem*.

13 Arch. Nat. MIC F 12/69.

14 Arch. Nat. V 6/867. On retrouve Jean Vauthier maître de la manufacture royale de verrerie de Cormera, près Saint-Fargeau (Yonne), en juin 1727 ; Arch. Dép. Marne 4 E 609.

15 Arch. Dép. Marne 4 E 608.

16 En supplément de la liste de Vauthier, nous citerons pour 1722-1723 les noms des marchands parisiens suivants : Denis Jacquemart (faïencier), Messenger (marchand faïencier), Defforge (marchand faïencier), Platrier (marchand), Rousain, Roussel, Desbarres, Delafond, Chollet (marchand faïencier) et Pierre Dubois (marchand faïencier hollandais ; *sic*) ; Arch. Dép. Marne C 4691.

17 Arch. Dép. Marne C 466.

18 Et c'est maintenant que nous comprenons enfin François Jannin qui croyait – à tort désormais – que cette taxation exorbitante s'appliquait aux bouteilles de l'Argonne, ce que nous avions cru à sa suite, à tort jusqu'ici nous aussi. Voir Jannin 1984, 41-56.

19 Arch. Dép. Marne C 466.

Unis dans la bouteille

Pour les verreries du Clermontois au XVIII^e siècle, la bouteille constitue la production de l'avenir ainsi que le trait d'union. Selon Matthieu vers 1709-1714 voire 1735, c'est de l'Argonne qu'on tire les bouteilles où l'on renferme le vin de Champagne. Or, celles-ci sont-elles en pomme ou en poire ? En 1756, les maîtres verriers argonnais façonnent tant la forme poire que celle pomme (cf. *infra*). Est-ce solide ? En 1747, l'examen d'un échantillonnage argonnais par l'Académie des Sciences tourne au désastre¹⁰. Si le verre est beau, plusieurs bouteilles examinées se fêlent par leur simple lavage à l'eau. Il s'agit là, non pas de la résultante d'une composition vitrifiable aux cendres de bois mal proportionnée, mais davantage d'un manque de recuit. Tout objet en verre fraîchement façonné est encore chaud et il est nécessaire de le refroidir lentement dans une chaleur dégressive. Comme les maîtres verriers du Clermontois travaillent à flux tendu, leur fabrication de la veille étant « levée » dès le lendemain, c'est bien trop court compte tenu de l'épaisseur du verre et de l'inégale répartition de la matière. C'est également un effet pernicieux de l'arrêt de 1736 qui interdit le moindre stock d'une année sur l'autre.

En outre, les bouteilles argonnaises sont souvent citées pour leur « *mauvaise contenance* » (contenance) qu'il est facile de contrôler depuis que les commis des fermes disposent d'une mesure étalon en cuivre à la norme de la pinte de Paris¹¹. Comment vérifier ? On prend quelques bouteilles dans le lot, dans l'échantillonnage fourni par le fabricant voire dans les deux au hasard ou on contrôle le tout. Si les procès-verbaux sont récurrents, il est souvent difficile de savoir qui est le fautif puisque les chargements sont effectués successivement sur plusieurs sites verriers argonnais au gré du roulement des transporteurs. Et comble de la difficulté, certains carafons contiennent la mesure locale du client, telle la « chopine de Dijon¹² ».

Toutefois, il y a plus grave et les maîtres verriers du Clermontois font front commun. Le 19 mars 1722, Jean Vauthier, marchand à Sainte-

Menehould, est autorisé à créer une verrerie à l'extérieur de sa ville¹³. À peine installé, il ploie devant les maîtres verriers d'Argonne, soutenus par le prince de Condé et qui obtiennent la destruction du site par arrêt du Conseil privé du 15 mai 1724¹⁴. Pourquoi ? Vauthier a débauché le 2 août 1722 Pierre Degriteau, maître tiseur de verrerie domicilié alors à La Contrôlerie, verrerie argonnaise¹⁵. Puis, Vauthier a expédié – sans taxe ! – à Paris le 2 février 1723 un prime échantillonnage de sa fabrication à six marchands faïenciers : Le Sestre, Jacquemart, Brantart, Chiconneau, Messenger et la Veuve Aubry¹⁶. Il fallait arrêter ce concurrent dont la déconvenue démontre combien la Champagne n'est pas le marché primordial d'alors, mais bien le marché parisien. Cela ne signifie pas cependant que les grandes villes de Champagne soient délaissées. En 1743, le Four de Paris fournit beaucoup Reims « où la police est fort exacte à faire visiter tous les carafons qui y sont conduits¹⁷ ».

Nous ne sommes pas encore dans « l'effervescence » du marché du champagne et Paris reste la zone de chalandise principale. Le *Journal du citoyen* de 1754 nous donne d'ailleurs le prix des bouteilles dites « de Lorraine » qui valent 18 à 22 livres le cent dans la capitale. Il s'agit en réalité des bouteilles des verreries du Clermontois. Celles de Lorraine à proprement parler sont trop chères. Il faut attendre l'arrêt du conseil des 21 août et 30 octobre 1759 pour que les bouteilles lorraines voient passer leur taxation à l'entrée des Cinq grosses fermes de 240 % – depuis 1747 – à 60 %¹⁸. De surcroît, les frais de transport ajoutent à la difficulté de fournir Paris de façon compétitive.

Au milieu du XVIII^e siècle, les maîtres-verriers de l'Argonne comprennent que l'union leur permettra de conserver leurs parts de marché. Ensemble, ils se plaignent en 1751 des commis du bureau des fermes de Florent-en-Argonne (Marne) qui taxent les bouteilles bien au-delà de ce qui devrait être¹⁹. Ensemble, en 1754, ils réclament et obtiennent la libre circulation des grains. Ensemble, ils créent une association de défense de leurs intérêts

Notes

20 Arch. Saint-Gobain à Blois, Fonds HIST C 8/2, photocopie d'original du marquis de Solage. Signent les sieurs Louis Bigault de Trois fontaines (Nonencourt, Belvaux et Longchamp), Dorlodot de Servon, de Bigault, de Bigault de Grand Rut, de Brossard, de Juillot, Bouvray de Nonencourt, Ferdinand de Finance, Juillot de Trois fontaines, de Brossard de Grand Recourt, Louis Duhoux Desarche, de Foucault, Ferdinand de Bouvray (Aubreville et Avocourt), de Bourrey, de Bigault, Dorlodot des Preville, Duhoux de Cuissy, de Bourrey, (le chevalier) de Solage de la Brierre, Duhoux de Montigny, Delisle de Moncel, Duhoux de Pringit, Louis Bigault le fils, Bigault de Trois fontaines, René de Trois fontaines, de Condé, Bourrey de Nonnancourt, Dorlodot de Vermauchamé, de Condé, Louis Dorlodot Dorlodot (sic), de Brossard de Beauvallon (Malberet et La Chaneroy d'Essard), Dorlodot de Bigault, François Du Houx, de Brossard de Montigny, Darmond, de Boureville, Lambinet et Baudette.

21 Arch. Dép. Marne C 466, Arch. Nat. F 12/515 et Arch. Com. Châlons-en-Champagne HH 67.

22 Arch. Dép. Marne C 648. Rien d'étonnant donc si la verrerie d'Anor (Nord) prend ses premières parts de marché en bouteilles champenoises dans les années 1770.

communs le 8 Avril 1756, convention parachevée le 30 mars 1760, forme inédite de représentation préindustrielle dans la France d'Ancien Régime :

« [...] *les gentilshommes maîtres des manufactures et ouvriers en verreries de la Vallée du Clermontois [souhaitant] établir entr'eux un ordre capable de soutenir et de maintenir [leurs] manufactures et fours à verres [constituent un syndic pour défendre leurs intérêts, avec à sa tête quatre syndics et un boursier nommés].*

Article 14 : il sera incessamment et dans le cour de la semaine prochaine délivré par chaque ouvrau ou par ceux qui les font aller, trois cents de caraffons, entre la pomme et la poire, lesquels seront marchands, bons et vallables entre les mains [du boursier].

Article 15 : ledit sieur boursier fera ou fera faire la vente desdits carafons, pour du prix en faire un four qui demeurera entre ses mains et être employé aux dépenses communes nécessaires à faire.

Article 17 : les ouvraux des fours qui sont actuellement morts, ne feront les délivrances [des 300 carafons ou à défaut 30 livres] que dans le courant de la semaine qui suivra immédiatement celles où les maîtres auront commencé à travailler [...]²⁰»

Les trente-huit signataires représentent tout le potentiel argonnais. Mais ce n'est pas assez. Ensemble, ils se résolvent alors à vendre d'avance leur production globale annuelle à une société qualifiée très vite de spéculatrice, celle Berryer, Angot et Mennehand. Le contrat de 9 ans débute le 1^{er} mai 1769 et les protestations affluent rapidement émanant d'Aÿ, Châlons, Épernay, Reims..., les futures grandes villes du

champagne. Quant à Paris, le 8 Février 1770 le prévôt des marchands interdit formellement à Berryer et consorts de créer artificiellement une pénurie dans la capitale²¹. Ailleurs, les effets de cette pratique perdurent puisque les habitants de Pierry (Marne) se récrient en 1777 ; alors même que les maîtres-verriers du Clermontois étaient des fournisseurs de premier ordre dans cette province²². Car désormais, fournir la région – en pleine effervescence – du champagne est promesse d'un très grand avenir. Ils ne seront plus les seuls.

Conclusion

L'Argonne est surtout connue au XVIII^e siècle pour sa production de bouteilles en verre destinées à l'usage du marché parisien puis, avec le temps, à contenir du vin de Champagne. Or, les maîtres verriers du Clermontois subissent bien des épreuves et ne tireront les fruits de leur persévérance qu'à partir des années 1820, époque où la vente du célèbre champagne prend son envol.

Bibliographie

Dangibeaud 1884 : Dangibeaud (Ch.) : *Notes sur les potiers, faïenciers & verriers de la Saintonge*, Hus frères, 1884.

Jannin 1984 : Jannin (Fr.) : « L'industrie du verre en Argonne », André (M.) et De Paepe (M.) dir., *La verrerie champenoise, Charbonneaux-B.S.N. Reims, de 1870 à nos jours*, La Manufacture, 1984, 41-56.